

*Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et  
l'environnement*

**Conseil d'administration**  
**Séance du 29 janvier 2021**

**Délibération n°5.1**

Le 29 janvier 2021, le Conseil d'administration de l'Institut Agro s'est réuni sous la présidence de Madame Laure Coudret-Laut, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de participants : 22

Membres représentés (procuration) : 8

Quorum : 16

**Point 5 – Formation & Recherche**

**Délibération 5.1 – Capacité d'accueil en Master**

**Exposé des motifs**

La loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat réforme la sélection en master. L'Etat a choisi de mettre en place un portail ([trouvermonmaster.gouv.fr](http://trouvermonmaster.gouv.fr)) qui recense de manière exhaustive toute l'offre de formations au niveau master. L'objectif est de garantir l'effectivité du droit à la poursuite d'études en master pour tous les étudiants titulaires d'une licence. Le nombre de places à afficher sur le portail est celui des places ouvertes en M1 dans chaque établissement en tenant compte du nombre de places total dans l'ensemble des parcours de M2 et des éventuelles admissions directes en M2 d'étudiants universitaires ou ingénieur.

La capacité d'accueil en master doit être soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

Pour l'école interne Montpellier SupAgro :

Les modifications par rapport à l'an dernier portent essentiellement des évolutions de périmètre ou de nom de mentions ou de parcours dans le cadre de la nouvelle accréditation 2021-2025.

Les effectifs minimums demeurent quasiment identiques, de même pour les modalités d'examen des candidatures.

Pour Agrocampus Ouest, il n'y a aucune modification par rapport à l'an dernier.

**ADOPTÉ :**           à 19 voix pour  
                          à 0 voix contre  
                          et 5 abstentions exprimées

**Délibération n°5.1**

**Objet : Capacité d'accueil en Master**

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 612-6 ;*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 812-1, R. 812-2 et R. 812-24 ;*

*Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et notamment ses articles 9 et 12 ;  
Vu l'arrêté du 30 avril 2014 fixant les modalités d'accréditation des établissements de l'enseignement supérieur agricoles ;  
Vu l'avis du conseil d'école interne d'AgroCampus Ouest du 12 novembre 2020 ;  
Vu l'avis du conseil des enseignants du 24 novembre 2020.*

Le Conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 29 janvier 2021, approuve la capacité d'accueil en première année des diplômes nationaux de master à la rentrée universitaire 2021, conformément au tableau joint en annexe.

Fait à Paris, le 29 janvier 2021

**Pour le Président du Conseil d'administration,**

**La vice Présidente,**

**Laure Coudret-Laut**

*Signature L.Coudret-Laut*

## Effectifs Masters pour le portail Trouvermonmaster.gouv.fr 2021 pour l'Institut Agro

Pour Montpellier SupAgro, les modifications par rapport à l'an dernier portent essentiellement des évolutions de périmètre ou de nom de mentions ou de parcours dans le cadre de la nouvelle accréditation 2021-2025. **Les effectifs minimums à valider sont identiques à ceux de l'an dernier sauf pour la mention Sciences de l'Eau : 10 contre 12 l'an dernier.** Cette légère baisse de l'effectif est un choix des équipes pédagogiques notamment pour permettre un encadrement de qualité des étudiants en alternance qui sont en augmentation. Les modalités d'examen des candidatures sont identiques à celles votées l'an dernier.

Pour Agrocampus Ouest, il n'y a aucune modification par rapport à l'an dernier.

Effectifs Montpellier SupAgro	Pour délibération	Pour information	
Mention (parcours concernant SupAgro)	Capacité d'accueil affichée pour SupAgro en M1	Capacité d'accueil en M1 de la mention (effectifs moyens)	Capacité d'accueil en 2 <sup>ème</sup> année de master, inscrits à Montpellier SupAgro
<b>Biodiversité, écologie et évolution</b> (2 parcours : Darwin et Ecosystèmes)	<b>0</b>	29 (pour les 2 parcours)	5
<b>Biologie, agrosociences</b> (1 parcours : Sciences et Procédés des agroressources pour l'alimentation et l'environnement (SPA2E)) Ingénierie pour l'éco-conception des Aliments (ICOA)	<b>0</b>	30 (pour le parcours ICOA)	14
<b>Marketing, vente</b> (1 parcours : Commerce des vins)	<b>0</b>	90 (pour l'ensemble de la mention)	0 ou uniquement si statut contrat pro
<b>Management</b> (1 parcours : Management Commerce Vente dans l'Agroalimentaire)	<b>0</b>	35	0
<b>Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports</b> (1 parcours : Économie du développement agricole, de l'environnement et alimentation (Ecodeva))	<b>0</b>	15 (pour le parcours)	10
<b>Sciences de l'eau</b> (2 parcours : Eau & Agriculture et Eau & Société)	<b>10</b>	30 (pour les 2 parcours)	14
<b>Sciences de la Vigne et du vin</b> (2 parcours : Vigne & Vin et Vinifera)	<b>42</b>	42	42
<b>Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement</b> (dit Master 3A, 8 parcours)	<b>15</b>	15	45 (30 entrants M2 direct)
Effectifs Agrocampus Ouest	Pour délibération	Pour information	
<b>Biologie, agro sciences (U. Rennes 1, ONIRIS)</b>	<b>20</b>	40+20	60
<b>Agrosociences, environnement territoires, paysage, forêt</b>	<b>10</b>	0	10
<b>Autres masters en co-accréditation</b>	<b>0</b>	De 20 à 110 – très corrélé au nombre de parcours dans les mentions	De 0 à 60 en fonction du nombre de parcours conduit par AO en M2

<b>Modalités d'examen des candidatures Montpellier SupAgro</b>	
<b>Mention</b>	<b>Modalités et critères de sélection</b>
<b>Sciences de l'eau</b> (2 parcours Eau & Agriculture et Eau & Société)	Examen du dossier (CV, lettre de motivation, relevés de notes, diplômes précédents et tout autre document spécifique suivant les attendus) et entretien
<b>Sciences de la Vigne et du vin</b> (2 parcours Vigne & Vin et Vinifera)	Vigne & Vin : Examen du dossier (étudiant détenant un diplôme étranger et effectuant une mobilité internationale en France ou étudiant ayant une expérience significative à l'international), entretien de motivation et test du niveau en langues  Vinifera : Examen du dossier par le consortium EMaVE suivant une procédure accréditée par l'agence internationale indépendante ASIIN et entretiens de motivation en anglais pour les candidats présélectionnés
<b>Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement</b> (dit Master 3A, 8 parcours)	Examen du dossier (étudiant détenant un diplôme étranger et effectuant une mobilité internationale en France ou étudiant ayant une expérience significative à l'international), entretien de motivation et test du niveau en langues
<b>Modalités d'examen des candidatures Agrocampus Ouest</b>	
<b>Mention</b>	<b>Modalités et critères de sélection</b>
<b>Biologie, agro sciences (U. Rennes 1, ONIRIS)</b>	<b>L'admission sera faite sur examen d'un dossier + entretien éventuel</b>  Pièces à fournir dans le dossier : - formulaire de candidature (identité, vœux par ordre de priorité) - dossier détaillé du cursus suivi par le candidat ; - diplômes, certificats, relevés de notes ; - une lettre de motivation exposant le projet professionnel ; - un curriculum vitae.  Pièces complémentaires éventuelles : lettre de recommandation du responsable de la formation et/ou du stage suivi par le candidat ; attestation de stage - Une attestation du niveau en langues étrangères ou française  La candidature sera appréciée au regard des informations et pièces recueillies dans le dossier : - la nature des études suivies, le niveau pédagogique du candidat et les compétences acquises ; - les objectifs et les compétences visées par la formation antérieure ; - l'adéquation du projet professionnel à la formation visée ; - la motivation personnelle du candidat.
<b>Agrosiences, environnement territoires, paysage, forêt</b>	<b>Examen d'un dossier</b> 1 - Lettre de motivation précisant les projets professionnels et expériences du candidat 2 - Curriculum vitæ. 3 - Photocopies des diplômes obtenus en enseignement supérieur ou attestation de réussite 4 - Copies des résultats et/ou des bulletins de notes obtenues en enseignement supérieur et si possible rang de classement certifié par l'établissement de l'étudiant. 5 - Photocopie d'une pièce d'identité ou un extrait d'acte de naissance, traduits en français pour les étudiants de nationalité étrangère. 6 - Certificats de travail délivrés par les employeurs, certificat de stage, lettre de recommandation.... 7 - Pour les étudiants ayant déjà candidaté l'année précédente, toutes pièces justificatives complémentaires indiquant les activités durant l'année et motivations pour candidater à nouveau.  Pour les étudiants étrangers : Attestation de niveau de français.